



REPUBLICQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du Comité syndical

SEANCE DU 24 MAI 2019

OBJET :
**DELIBERATION
 APPROUVANT L'AVANT-
 PROJET DU SITE PILOTE
 DE LA BASSEE**

Nombre des membres composant le Comité syndical.....	27
En exercice.....	26
Présents à la séance.....	10
Représentés par mandat.....	7
Absents.....	9

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre mai, les membres du Comité syndical du Syndicat mixte ouvert, dénommé « Etablissement public territorial de bassin Seine Grands Lacs », convoqués par son Président, M. Frédéric MOLOSSI, le 13 mai 2019, se sont réunis à 9h30 au siège de l'Etablissement sis 12 rue Villiot à PARIS 12^e.

Etaient présents :**Au titre du Conseil de Paris :**

M. Pierre AURIACOMBE, Mme Halima JEMNI et M. François VAUGLIN

Au titre du Conseil départemental des Hauts-de-Seine :

MM. Daniel COURTES, Denis LARGHERO et Gabriel MASSOU

Au titre du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis :

MM. Belaïde BEDREDDINE et Frédéric MOLOSSI

Au titre du Conseil départemental du Val-de-Marne :

M. Daniel GUERIN

Au titre de Troyes Champagne Métropole :

M. Jean-Michel VIART

Etaient absents excusés :

MM. Jean-Pierre ABEL, David BELLIARD, Pierre BELL-LLOCH, Jean-Michel BLUTEAU et Nicolas BONNET-OULALDJ, Mmes Célia BLAUDEL, Colombe BROUSSEL, Chantal DURAND et Josiane FISCHER, MM. Laurent GOUVERNEUR et Bertrand KERN, Mme Anne-Christine LANG (démissionnaire), M. Christian METAIRIE, Mmes Valérie NAHMIAS, Annick OLIVIER et Anne-Constance ONGHENA, M. Patrick TREMEGE

Avaient donné pouvoir de voter en son nom :

M. Jean-Pierre ABEL à M. Jean-Michel VIART
 Mme Colombe BROUSSEL à Mme Halima JEMNI
 Mme Chantal DURAND à M. Daniel COURTES
 M. Laurent GOUVERNEUR à M. Frédéric MOLOSSI
 M. Bertrand KERN à M. Denis LARGHERO
 Mme Valérie NAHMIAS à M. Pierre AURIACOMBE
 Mme Annick OLIVIER à M. François VAUGLIN

La majorité des membres étant présente, M. Pierre AURIACOMBE a été désigné pour assurer les fonctions de Secrétaire de séance, qu'il a accepté.

M. Valéry MOLET, Directeur général des services, lui a été adjoint à titre d'auxiliaire.

2019-05/01

**COMITE SYNDICAL
SEANCE DU 24 MAI 2019**

**OBJET : APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DE L'OPERATION
« SITE PILOTE DE LA BASSEE »**

Le Comité syndical,

VU le Code de la commande publique, livre IV de sa deuxième partie (anciennement loi MOP relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée) ;

VU la délibération n°2012-24 du Conseil d'administration de l'IIBRBS en date du 14 juin 2012, portant décision du maître d'ouvrage consécutivement au débat public ;

VU la délibération n°2015-14 du Conseil d'administration de l'IIBRBS en date du 7 janvier 2015, relative à la décision du maître d'ouvrage sur le choix du site pilote pour le montage du dossier d'enquête publique et la poursuite de la concertation locale ;

VU la délibération n°2017-01/15 du Conseil d'administration de l'IIBRBS en date du 26 janvier 2017 relative à la définition de la stratégie foncière ;

VU l'ensemble des éléments constituant l'avant-projet, remis à Seine Grands Lacs entre le 21 décembre 2018 et le 26 février 2019 ;

VU le rapport de présentation SGL n° 2019/18 de M. le Président en date du 13 mai 2019 ;

A l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE l'avant-projet de l'opération à caractère expérimental dit « site pilote de la Bassée », dont le dossier sera complété d'une analyse environnementale globale du site et d'une évaluation d'incidence définitive Natura 2000 ainsi que du détail de l'ensemble des mesures compensatoires envisagées.

Article 2 : PREVOIT la mise en place d'un dispositif d'évaluation de ce site expérimental (indicateurs, durée d'observation, ingénierie, modalité de reporting et gouvernance...) afin d'apporter, conformément aux conclusions du débat public, des réponses sur le fonctionnement technique du projet, la validité des présupposés hydrauliques et ses conséquences sur l'environnement.

Article 3 : PROPOSE aux services de l'Etat et à la Métropole de mettre en place un comité de pilotage élargi associant les principaux acteurs de ce projet afin d'en faciliter les conditions de lancement et de suivi.

Article 4 : ARRETE l'enveloppe financière de l'opération au coût prévisionnel de l'investissement à hauteur de 114 110 000 € TTC.

Article 5 : DEMANDE la mise en œuvre des dispositions nécessaires au cofinancement de l'opération, avec notamment la consolidation de la mobilisation financière de la Métropole du Grand Paris, de l'Etat et de l'Etablissement respectivement à hauteur de 30 %, 50 % et 20 %.

Article 6 : MANDATE M. le Président ou son représentant à conduire les procédures règlementaires et foncières nécessaires à la réalisation de l'opération.

Le Président,



Frédéric MOLOSSI
Vice-président du Conseil départemental
de la Seine-Saint-Denis

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-200075224-20190524-2019-05-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/05/2019

Affichage : 24/05/2019

Pour l'autorité compétente par délégation



Chef du service secrétariat général
affaires juridiques - Contrôle de gestion



Caroline CARLIER